

VILLE DE TRELON

PLAN LOCAL D'URBANISME

CHAPITRE 6
COMPATIBILITE AVEC LES ZONES D'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME
LES SERVITUDES
LES PROJETS D'INTERET GENERAL

6.1 – LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

6.2 – LES SERVITUDES

6.3 – LES PROJETS D'INTERET GENERAL

ANNEXE N° 21 – OBLIGATIONS DIVERSES – SYNTHESE page 87

ANNEXE N° 22 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE – SYNTHESE page 87

6.1 – COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Comme il est déjà indiqué au Préambule du présent rapport, la révision du Plan d'Occupation des sols a été prescrite par le Conseil Municipal en sa séance du 12 Janvier 1998.

Au 1^{er} Avril 2001, date d'entrée en vigueur de la loi N° 20000/1028 du 13 Sept 2000, dite loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la procédure de révision du POS en était au stade suivant :

Projet terminé mais non arrêté avant l'entrée en vigueur de la loi N° 2000/1028.

La circulaire N° 20001/13 du 18 Janvier 2001, le décret d'application N° 2001/260 du 27 mars 2001, publié au JO le 28 Mars 2001, donnaient toutes instructions utiles quant à la poursuite de la procédure de révision.

En conséquence :

- La procédure se poursuit selon les nouvelles règles
- Le plan d'occupation des sols révisé devient PLAN LOCAL D'URBANISME
- Le contenu de l'ensemble des documents constituant le P.L.U. est modifié aux fins de tenir compte des dispositions du nouvel article L.123.1

6.2 – LES SERVITUDES PUBLIQUES ET OBLIGATIONS DIVERSES

Les servitudes publiques et obligations diverses prises en compte pour l'établissement du présent PLU proviennent du « porté à connaissance » établi par les services de l'Etat du 8 Janvier 1999.

Les obligations diverses font l'objet de l'annexe 3 du P.L.U.
Les servitudes publiques font l'objet de l'annexe 4 du P.L.U.

Ces annexes comportent les tableaux de synthèse ainsi que les documents graphiques permettant de localiser les servitudes et obligations.

Les documents graphiques du PLU notamment le zonage ainsi que les corps de règle tiennent comptes des dites servitudes et obligations.

Au sujet des obligations diverses quelques remarques doivent être faites :

Au 1Ub – sécurité

Rien n'a été retrouvé au sujet d'une inondation avec coulée de boues du 19/12/1993 au 11/1/1994.

Nous avons supposé que ce phénomène avait intéressé des sols en contrebas de la rue du Fourneau (RD 963) sis en zone « N » inconstructible.

Au V – divers

Le droit de préemption créé par délibération du Conseil Municipal en sa séance du 10 Décembre 1987 sur les zones U et NA du POS approuvé le 9/12/1986 est

maintenu. Les limites du DPU ont évolué en fonction de la révision du POS et couvre les mêmes zones à savoir :
U et AU lesquelles AU remplacent les zones NA d'origine.

Les servitudes et obligations diverses ainsi répertoriées sont opposables aux demandes d'autorisations formulées dans les secteurs intéressés par ces servitudes et obligations.

Vous trouverez joints aux présentes les tableaux de synthèse correspondants aux fins de faciliter la compréhension de ce qui précède.

6.3 – PROJETS D'INTERET GENERAL

« Sans objet »

OBLIGATIONS DIVERSES

Tableau de Synthèse

TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES

mis à jour le:02/12/1999

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I a - Conservation du patrimoine naturel			
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Protection en cours de définition	Captage de Glageon	D.D.A.F. Cité administrative 59019 LILLE CEDEX
P.N.R.	PARC NATUREL REGIONAL Protection du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Charte approuvée le:13/03/1998	Syndicat Mixte du PNR Grange Dimière 4,cour de l'abbaye -B.P.3 59550 MAROILLES
ZNIEFF	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	ZNIEFF : 0076 (type 2) Complexe écologique de la fagne forestière ZNIEFF: 0076-1 (type 1) La forêt Trélon et ses lisières ZNIEFF: 0076-4 (type 1) Etang de la Folie ZNIEFF: 0076-13 (type 1) Forêt domaniale de Val Joly ZNIEFF: 0076-17 (type 1) Etang du Hayon ZNIEFF: 0076-18 (type 1) Cuece de l'étang du Val Joly ZNIEFF: 0079 (type 2) Plateau d'Anor et vallée de l'helppe mineure en amont d'Étroeuingt ZNIEFF: 0079-6 (type 1) Bois de Glageon et bois de Trélon	D.I.R.E.N. 4,rue GOMBERT 59041 LILLE CEDEX
II b - Utilisation de certaines ressources : mines et carrières			
I.6	MINES ET CARRIERES Protection de la concession	Ancienne exploitation de minerais de fer	D.I.R.E. 941,rue Charles Bourseul B.P.838 59508 DOUAI CEDEX
II d - Utilisation de certaines ressources : communication			
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général Hôtel des Services 51,rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX
IV b - Sécurité			
Inond.	ZONES INONDABLES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles Inondations et coulées de boues du 19/12/1993 au 02/01/1994 Arrêté interministériel du 11/01/1994	D.D.E. 44,rue de TOURNAI 59019 LILLE CEDEX
V - Divers : Régimes fonciers			
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M.du 10/12/1987 sur les zones U et NA du POS approuvé 09/12/1986	COMMUNE
Z.P.E.N.S.	ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	Zone de préemption du VAL JOLY A.P.du 30/11/1984	Conseil Général Hôtel des Services 51,rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX

TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES

mis à jour le:02/12/1998

CODE	TITRE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
Vb - Divers : Participations financières			
T.L.E.	TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	1%	D.D.E. 44,rue de TOURNAI 59019 LILLE CEDEX
T.D.E.N.S.	TAXE DEPARTEMENTALE D'ESPACE NATUREL SENSIBLE	1%	D.D.E. 44,rue de TOURNAI 59019 LILLE CEDEX
C.A.U.E.	TAXE DEPARTEMENTALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT	0,2%	D.D.E. 44,rue de TOURNAI 59019 LILLE CEDEX

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Tableau de Synthèse

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mis à jour le :02/12/1998

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.a - Conservation du Patrimoine Naturel			
A.1	BOIS ET FORETS Servitude de protection des bois et forêts	Forêt domaniale de l'Abbé Val Joly : 643ha 4136 Forêt communale de Trélon: 256ha 2200	O.N.F. 24,26,rue H. LOYER 59003 LILLE CEDEX
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	.Ruisseau du Corbion .Ruisseau de la Fontaine .Ruisseau du Rond Bois .Ruisseau de Laudrissart .Ruisseau du Voyon .Ruisseau de la Chenelle .Canaux de la Folie et de Laudrissart A P du 16/01/1970	D.D.A.F. Cité administrative 59019 LILLE CEDEX
AS 1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages A E P	Captage de Trélon (parcelle C3-139) A P du 28/08/1973 Captage de Trélon (2) lieu dit « Les Haies » A P du 25/05/1989	D.D.A.F. Cité Administrative 59019 LILLE CEDEX
I.b - Conservation du Patrimoine Culturel			
AC 1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	Château de Merode Ins M H du 09/12/1986	S.D.A 44,rue de TOURNAI 59019 LILLE CEDEX
II.a - Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute tension	Ligne FOURMIES - MOMIGNIES 1 63kv	E.D.F./G.E.T. Sous Groupe HAINAUT 41,rue Ernest Macarez 59300 VALENCIENNES
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation FOURMIES - OHAIN	Groupe Gazier NORD 29,Bd VAUBAN 59000 LILLE
II.c - Utilisation de certaines ressources : canalisations d'eau et d'assainissement			
A.5	CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT Servitude de protection des conduites	Canalisations publiques d'eau potable	S.I.D.E.N. 23,Avenue de la MARNE 59290 WASQUEHAL
II.d - Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	R.D.951:20/11/1867et 19/10/1897 R.D.963 (du R.D.951 vers Ohain):12/01/1866 R.D.963 (du R.D.951 vers Liessies):26/04/1867 R.D.20c:19/10/1897 V.C.5:02/10/1885 V.C.23:30/10/1885 V.C.20:16/10/1895 V.C.24:11/09/1907 V.C.6:09/01/1897 V.C.201:16/10/1895 V.C.25:16/10/1895	Subdivision Territoriale de l'EQUIPEMENT de TRELON

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mis à jour le :02/12/1998

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
II.e - Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Centre d'OHAIN cct:5922016 Décret du 29/09/1983	D.O.R.N.de METZ 150,Av.André Malraux B.P.9010 57037 METZ CEDEX1
PT.2	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des faisceaux hertziens contre les obstacles	Liaison LILLE - REIMS Tronçon Villers Pol - Ohain Décret du 29/09/1983	D.O.R.N.de METZ 150,Av.André Malraux B.P.9010 57037 METZ CEDEX1
PT.3	TELECOMMUNICATIONS Servitude relative aux câbles du réseau national	Câble T.R.N.: WILLIES - TRELON	D.O.R.N.de METZ 150,Av.André Malraux B.P.9010 57037 METZ CEDEX1